

**CERTIFICAT DE COMPETENCES
DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC 1**

Tomblaine, le 21/11/2021

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
Vu l'arrêté du 29 septembre 2008 modifiant l'arrêté du 09 août 2007 portant agrément de la fédération nationale des métiers de la natation et du sport pour les formations aux premiers secours ;
Vu la décision d'agrément PSC 1 - 1702 P 54 délivrée le 17 février 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
Vu le procès-verbal PSC 1 en date du 21/11/2021 ;

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, déclarant que

Elodie SAC MORANE,
né(e) le 02/04/2000 à TOULOUSE (31)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté
délivre à **Elodie SAC MORANE** le présent certificat de compétences.

